



Separation pendant la grossesse et distance

Par **Schanna**, le 17/12/2016 à 12:34

Bonjour, enceinte résident dans les dom, en pleine séparation avec le papa résident en metropole. S'il déclaré l'enfant à til le droit de demander la garde complète.

Par **amajuris**, le 17/12/2016 à 13:06

bonjour,
le père déclaré à l'état civil a les mêmes droits que la mère sur leur enfant.
il peut donc demander la garde de son enfant.
ensuite c'est le JAF qui décide.
salutations

Par **Schanna**, le 17/12/2016 à 13:28

Si l'enfant ne dans les dom que la mère à une situation appartement et aucun problème particulier, elle peut se voir retirer la garde de l'enfant ? Excusez moi de me répéter je pensais que pour retirer la garde à une maman il fallait une certaine instabilité de la part de celle ci.

Par **Schanna**, le 17/12/2016 à 13:34

Actuellement le père me demande d'avorter si je ne rentre pas en métropole. Je n'ai certainement pas envie de rentrer et perdre mon travail ds ces conditions. Etant contre l'avortement je me pose beaucoup de questions pour la suite. Car je sais qu'il va déclarer cet enfant. Je vous remercie par avance pour votre conseil cordialement

Par **cocotte1003**, le **17/12/2016 à 16:12**

Bonjour , entre demander et obtenir c'est différent surtout pour un bébé. Mais de toutes façons il aura un droit de visite et d'hébergement pour les vacances et il devra payer une pension. Mais sachez bien qu'effectivement il aura les mêmes droits que vous sur l'enfant, cordialement

Par **Schanna**, le **17/12/2016 à 18:12**

Oui à ce niveau là je trouve ça tout à fait normal qu'un papa voit son enfant, qu'il ait des droits de visite. Je ne serais jamais contre bien au contraire. Ma crainte principale était de savoir s'il pouvait avoir la garde définitive. C'est une situation très délicate qui me fait douter par rapport à ma décision. En tout cas merci beaucoup de m'avoir répondu